

Compte-rendu – Réunion 2018-4 Comité de déontologie

*Lundi 12 mars 2018, France Assos Santé, 9h30 - 17h00
10, Villa Bosquet - 75007 Paris*

Etaient présents :

- Dominique THOUVENIN, Présidente
- Sabine BRESSON, CNAFC
- Marie-Solange JULIA, AVIAM
- Marc RESCHE, AFDOC
- Tristan BERGER, chargé de mission

Sont excusés :

- Jean-Yves MENER, UNAFAM
- Claude HURIET, personne qualifiée

Documents fournis :

- La proposition de compte-rendu de la réunion 2018-3 du 12 février 2018 ;
- La proposition d'alerte 2018-1 relative aux manquements constatés à l'obligation des membres du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et des Comités régionaux des Unions régionales des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) de déclarer tout nouveau lien d'intérêts survenant au cours de leur mandat ;
- Le projet d'avis 2018-4 relatif à l'incompétence du Comité de déontologie pour connaître des conflits relatifs au rattachement des associations dans les différents collèges de l'Assemblée générale de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et des Assemblées régionales des Unions régionales des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) ;
- Le projet d'avis 2018-5 relatif à l'incompatibilité de la fonction de représentation d'une association d'usagers du système de santé au sein de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et des Unions régionales des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) avec la qualité de professionnel de santé en exercice ;

- Le projet d'avis 2018-6 relatif à l'incompatibilité de la fonction de représentation d'une association d'usagers du système de santé au sein de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et des Unions régionales des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) avec la fonction de directeur d'un établissement de santé ;
- Le projet d'avis 2018-7 relatif à l'incompatibilité des fonctions de membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) issu de l'un des collèges des associations (hors le cas du collège des régions) et de membre d'un Comité régional d'une Union régionale des associations agréées d'usagers du système de santé (URAASS) ;
- La proposition de règlement intérieur du Comité de déontologie.

1. Le compte-rendu de la réunion 2018-3 du 12 février 2018

La réunion a débuté avec la lecture du compte-rendu de la réunion précédente, *lequel a été adopté à l'unanimité des membres présents.*

2. La proposition d'alerte 2018-1

La proposition d'alerte 2018-1 relative aux manquements constatés à l'obligation des membres du Conseil d'administration de l'UNAASS et des Comités régionaux des URAASS de déclarer tout nouveau lien d'intérêts survenant au cours de leur mandat a été lue aux membres du Comité. *Après avoir été débattu et fait l'objet de plusieurs modifications, l'alerte 2018-2 a été adoptée à l'unanimité des membres présents.*

3. Le projet d'avis 2018-4

La Présidente a présenté le projet d'avis 2018-4 relatif à l'incompétence du Comité de déontologie pour connaître des conflits relatifs au rattachement des associations dans les différents collèges de l'Assemblée générale de l'UNAASS et des Assemblées régionales des URAASS. *Après avoir été débattu et fait l'objet de plusieurs modifications, l'avis 2018-4 a été adopté à l'unanimité des membres présents.*

4. Le projet d'avis 2018-5

Le projet d'avis 2018-5 relatif à l'incompatibilité de la fonction de représentation d'une association d'usagers du système de santé au sein de l'UNAASS et des URAASS avec la qualité de professionnel de santé en exercice a été présenté. *Après avoir été débattu et fait l'objet de plusieurs modifications, l'avis 2018-5 a été adopté à l'unanimité des membres présents.*

5. Le projet d'avis 2018-6

La Présidente a présenté le projet d'avis 2018-6 relatif à l'incompatibilité de la fonction de représentation d'une association d'usagers du système de santé au sein de l'UNAASS et des URAASS avec la fonction de directeur d'un établissement de santé. *Après avoir été débattu et fait l'objet de plusieurs modifications, l'avis 2018-6 a été adopté à l'unanimité des membres présents.*

6. Le projet d'avis 2018-7

Le projet d'avis 2018-7 relatif à l'incompatibilité des fonctions de membre du Conseil d'administration de l'UNAASS issu de l'un des collèges des associations (hors le cas du collège des régions) et de membre d'un Comité régional d'une URAASS a été lu. *Après avoir été débattu et fait l'objet de plusieurs modifications, l'avis 2018-7 a été adopté à l'unanimité des membres présents.*

7. La proposition de règlement intérieur du Comité de déontologie

La Présidente a présenté la proposition du règlement intérieur du Comité de déontologie. *Après avoir été débattu et fait l'objet de plusieurs modifications, le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité des membres.*

8. Remarques générales et observations

- Une correction a été apportée au formulaire de DPI : le paragraphe 9.4, initialement rédigé ainsi : « *Si au cours du mandat, une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et ce tout au long de mon mandat, vous vous engagez à actualiser votre DPI auprès du comité de déontologie et de prévention des conflits de l'Union, et au minimum annuellement même sans modification* », est remplacé par le texte suivant : « *Si au cours du mandat, une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et ce tout au long de votre mandat, vous vous engagez à actualiser votre DPI auprès du Comité de déontologie de l'Union, et au minimum annuellement même sans modification* » ;
- À propos de l'avis 2018-2 relatif au non-cumul des fonctions de présidence de la Conférence nationale de santé (CNS) et de membre du Conseil d'administration de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS), Marc Resche a observé qu'un raisonnement par analogie pourrait concerner plusieurs autres institutions que le Comité devrait identifier.

La réunion s'est close à 17h00 ; les points prévus à l'ordre du jour n'ayant pas pu être abordés sont reportés à la prochaine réunion.